



FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2020-2022

1. Les projets d'affaires des entrepreneurs et entreprises du territoire
 - a. Soutenir les entreprises ayant des projets de croissance générateurs d'emplois et de richesse, et principalement nos entreprises stratégiques et à fort potentiel de développement ;
 - b. Initier et soutenir les projets ayant pour objectif d'aider les entreprises du territoire à faire face à certains enjeux prioritaires de développement, notamment :
 - i. Attraction et rétention de main-d'œuvre qualifiée;
 - ii. Innovation dans les produits, procédés et/ou processus ;
2. L'essor entrepreneurial de la Ville
 - a. Le support au développement du Centre d'entrepreneuriat Alphonse-Desjardins Shawinigan et de son écosystème et du Digihub Shawinigan ;
 - b. Le support aux initiatives du plan d'action de la Communauté entrepreneuriale de Shawinigan ;
3. La réussite des nouveaux entrepreneurs
 - a. Le support aux initiatives permettant d'améliorer de façon concrète le taux de réussite des nouveaux entrepreneurs et de leurs projets d'entreprises, par exemple :
 - i. Le mentorat d'affaires auprès des nouveaux entrepreneurs;
 - ii. L'aide spécialisée aux entreprises incubées au CEADS et au Digihub ;
4. L'attractivité du territoire, la diversification économique et l'innovation
 - a. Le soutien à l'actualisation et à la bonification du *Plan de diversification et de développement économique de la ville* et à son déploiement ;
 - b. Le support et le développement d'initiatives permettant de densifier les créneaux de diversification ciblés au plan d'action du Comité de diversification et de développement économique de Shawinigan;
 - c. Le soutien à toute initiative, activité et démarche d'attractivité et de prospection – tant à l'échelle locale qu'à l'international – ayant pour objectif de contribuer au développement actuel et futur ainsi qu'à l'essor économique de la Ville ;
 - d. Le soutien aux initiatives et aux projets associés au développement de la *Zone Innovation* ;
5. La vitalité du commerce de détail
 - a. Le support aux initiatives (incluant la réalisation d'études) permettant de structurer les efforts de développement et de vitalisation du centre-ville et des pôles commerciaux de la Ville, notamment *via les Associations de commerçants* ;
 - b. La prospection et le démarchage de projets commerciaux permettant de solidifier et de densifier le *mix* commercial du centre-ville et des autres pôles commerciaux de la Ville ;
6. L'animation économique du milieu
 - a. Initier et soutenir tout projet permettant une animation dynamique de la communauté économique et d'affaires de la Ville ;

7. Planification de l'aménagement et du développement du territoire
 - a. La réalisation des études, analyses et activités nécessaires au déploiement du schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville;
 - b. La réalisation des activités inscrites au plan d'action du schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville ;
8. Le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines culturel, social, économique, environnemental et sportif ;
9. Le soutien au développement rural, agricole et forestier :
 - a. La réalisation d'activités prévues au plan de développement de la zone agricole ;
 - b. Le soutien aux initiatives structurantes visant le développement rural, agricole et forestier ;
 - c. Le soutien d'initiatives visant à stimuler le développement du Marché municipal de Shawinigan ;
10. Le soutien d'initiatives, d'activités et de projets visant à stimuler le développement de l'entrepreneuriat collectif sur le territoire de la Ville.